

**SEANCEDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2015**

Convocation du 28 septembre 2015

Le premier octobre deux mille quinze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Muguette BOURDOIS, M. Gérard NAUDIN, Mme Christine PASQUET, M. Jordan JACHIMOWICZ, M. Jonathan LEFRANC,

Absents excusés : Mme Elizabeth GROENEWEG pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

Absents : M. Jean-Yves BRAULT, M. Jacques MEHAY,

Secrétaire de séance : Mme Christine PASQUET

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DU SPANC

Mme CHAPUIS avait remis le Rapport d'activité de la Communauté de Commune et du SPANC pour l'année 2014 à l'ensemble des conseillers lors du dernier Conseil pour étude. Mme CHAPUIS demande à l'ensemble des Conseillers présents s'ils ont des questions sur ces rapports. Aucune question sur les rapports de l'année 2014.

M Michel FOURNIER nous parle de l'éclairage public car une étude est réalisée pour changer l'éclairage public dans le but de faire des économies.

PRESENTATION DE LA REMPLACANTE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Mme CHAPUIS présente Mme GARENNE Clémence ; celle-ci est entrée en fonction à l'agence Postale le 22 septembre dernier, les horaires de la Poste sont inchangés. L'agence est ouverte du Mardi au Samedi de 9h30 à 11h30. Mme Clémence GARENNE assurera 10h à la Poste et 24 h à la Mairie.

Mme GARENNE Clémence a suivi une formation à l'agence Postale de la Bussières du 14 au 19 septembre 2015, elle a également effectué une journée, le vendredi 18 septembre 2015, au centre de tri de Lorris.

A partir du 14 septembre 2015 Mme GARENNE Clémence remplacera Mme Aurélie GAY, qui est en congé maladie et puis en congé maternité. Mme GARENNE Clémence effectuera les mêmes heures de travail que Mme GAY le Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le mercredi et samedi matin de 9h00 à 12h00. Elle assurera l'agence Postale en même temps. Une sonnette à l'Agence Postale a été installée à cet effet.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE SAINT MAURICE

La signature de la convention avec l'école de Saint Maurice a été effectuée le Mercredi 16 septembre 2015 à 14h30 en présence de Mme COCARD, Responsable du Trésor Public. La presse avait été conviée.

Mme ROBINEAU, Maire du Charme et Mme CHAPUIS se sont réjouies de cet accord. Cette convention correspond aux souhaits depuis des années des deux communes. Elles sont ravies aussi pour les habitants de Saint Maurice qui ont l'école dans leur commune et qui vont enfin savoir ce que leur coûte l'école, et ce qu'elle coûte aux deux autres communes rattachées.

Mme CHAPUIS informe que la date du mardi 6 octobre a déjà été retenue entre les trois Maires en présence de Mme COCARD, pour faire le point sur les dépenses de l'année scolaire 2014-2015.

Une réunion de la CSI (Commission Scolaire Intercommunale) est également prévue le vendredi 16 octobre de 10h30 à 12h00 pour commencer à réfléchir sur le budget prévisionnel qui sera à établir en janvier 2016.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (SUITE REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2015)

Mme CAILLERE GAUTIER nous présente la Mutuelle Familiale du Loiret, mutuelle présentée à la 4C lors de la réunion du 30 septembre 2015 par Mr PERON

Cette mutuelle est avant tout, un service de proximité, qui n'engage aucun coût pour les Communes : les Communes de Châtillon Coligny et Saint Geneviève des Bois sont déjà très intéressées. Cette mutuelle s'adresse à l'ensemble des administrés, les prix et les prises en charge paraissent intéressants. Il n'y a pas de critère d'âge, pas de délais de carence, pas de questionnaire médical. La prise en charge hospitalière, le tiers payant, les soins à l'étranger sont inclus parmi bien d'autres prestations. Elle n'est valable que pour les habitants de la Commune qui perdent donc leur adhésion en cas de

déménagement, sauf si la nouvelle commune d'emménagement adhère au principe de cette mutuelle ; exception faite cependant pour nos aînés devant s'installer en maison de retraite.

Deux cotisations sont possibles : la Cotisation « Essentielle » et la Cotisation « Optionnelle » avec chacune deux options soit Adultes soit familiales. Un exemplaire des propositions de cette mutuelle est remis à chaque conseiller.

Une permanence est assurée à Montargis, elle peut être organisée sur besoin dans la commune adhérente.

Mr PERON se tient à notre disposition pour intervention en conseil si besoin.

Pour que la commune adhère à cette mutuelle, il faut que le Conseil Municipal prenne une délibération.

Les conseillers vont réfléchir mais trouvent ce service intéressant et important pour les personnes qui n'ont pas de mutuelle sur la commune.

DECISION POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DU PHOTOCOPIEUR EN MAIRIE

Mme CHAPUIS présente un devis effectué par DACTYL BURO pour la location ou l'achat d'un nouveau photocopieur en Mairie, étant donné la vétusté de celui déjà en place et son coût à l'année.

Une demande de devis a été effectuée auprès de DactylBuro avec deux propositions :

- Achat d'un nouveau copieur pour la somme de 5 290 €HT
- Location d'un copieur avec un contrat d'entretien pour 495 € HT / Trimestre

DactylBuro nous reprendrait notre ancien photocopieur mais à titre gracieux, or cela représenterait une perte pour la commune étant donné que le photocopieur est encore en bon état de marche. Nous allons demander d'autres renseignements sur les performances du nouveau copieur.

Une décision sera prise lors du prochain conseil pour le remplacement et la revente de l'ancien photocopieur.

POINT SUR LA FETE DE LA POMME ET SALON DU LIVRE

Le Salon du Livre et la Fête de la Pomme auront lieu le Samedi 18 Octobre 2015 de 10h à 18h00.

DEBUT DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES EN 2016 – FINALISATION LORS DU PROCHAIN CONSEIL

Il est rappelé qu'une pièce de Théâtre aura lieu le Dimanche 25 octobre à 14h00 à la Salle des Fêtes organisée par la troupe les Corps Biaux « Ainsi Bat la Vie ».

Il est rappelé qu'il faut réserver le Repas des aînés prévu le 9 janvier 2016. Un spectacle pour les enfants organisé par le Cirque de Dampierre suivra le repas.

Une pièce de Théâtre va être organisée en avril 2016 avec l'Association LAC.

L'organisation du 14 juillet sera à discuter.

Les Estivales auront bien lieu au mois d'Août 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- Défibrillateur, Mme CAILLERE GAUTIER informe le conseil qu'un questionnaire va être envoyé aux Mairies de la 4 C, en vue d'un éventuel regroupement d'achat de défibrillateur pour les communes intéressées.
-
- Mme CHAPUIS souligne l'importance pour le conseil Municipal et le personnel de suivre une formation de secourisme avec les Pompiers de Saint Maurice sur Aveyron. Une prise de contact avec M ROSE va être effectuée afin de déterminer les disponibilités de celui-ci.
- Mme CHAPUIS informe le Conseil qu'un camion non identifié a cassé la plaque et la bouche d'égout au niveau du carrefour de la Route de Rogny et le Bourg. Elle informe que l'assurance va être contactée afin de voir si elle peut prendre en charge la totalité ou une partie des réparations.

Il est envisagé de créer une Commune Nouvelle entre les trois Communes Dammarie, Aillant, le Charme.

Ce projet demande à être bien étudié. Nous n'en sommes qu'aux prémices.

Une réunion se tiendra le Mercredi 7 octobre 2015 à la salle des Fêtes d'Aillant avec tous les conseillers municipaux des trois communes ainsi que leur Maire afin d'exposer ce projet de Commune Nouvelle. Lors de cette réunion Mme

COCARD et la juriste de l'AML45 interviendront afin de nous éclairer et de répondre aux questions sur les Communes Nouvelles.

Mme CHAPUIS informe le Conseil que deux arbres seront abattus sur la Commune, un Tilleul sur la place de l'Eglise qui commence à poser des problèmes et un autre sur le bord d'une route Communale au lieu-dit les Mossets devant chez Mme PLANCHENault.

Le prochain conseil municipal est fixé au 5 novembre à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20h00.